



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

**Discours d'ouverture du Forum des personnes de contact
du Réseau des cours supérieures**
Strasbourg, le 8 juin 2018

Guido Raimondi
Président de la Cour européenne des droits de l'homme

**Mesdames et Messieurs les membres des Cours constitutionnelles
et des Cours suprêmes,**

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir pour ce deuxième Forum du Réseau des personnes de contact des cours supérieures. Je me réjouis de retrouver des visages déjà familiers et je salue les représentants des 15 juridictions qui nous ont rejoints au cours de l'année écoulée. Cette augmentation considérable témoigne, s'il en était besoin, du succès de notre Réseau.

Créé il y a seulement trois ans, et ne comptant à l'origine que deux juridictions, le Conseil d'État et la Cour de cassation de France, il rassemble aujourd'hui 68 cours en provenance de 35 États Membres.

Je remercie la Direction générale des droits de l'Homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe pour sa coopération et sa contribution à l'organisation de cette rencontre.

Je salue également tous les membres du greffe présents parmi nous et qui ont beaucoup travaillé à l'organisation de cette journée, mais qui, plus généralement, sont vos partenaires tout au long de l'année. Le Réseau ne peut rien sans votre coopération permanente. Merci à tous donc !

Pour commencer, quelques mots sur l'actualité de la Cour européenne des droits de l'Homme depuis notre première rencontre : l'évènement majeur de l'année 2018 est bien évidemment la dixième ratification du Protocole 16 par la France, qui est intervenue le 12 avril dernier, et qui a déclenché son entrée en vigueur à compter du 1^{er} août 2018.

Ce protocole va institutionnaliser le dialogue entre la Cour et les juridictions supérieures des États membres. Il sera un pont supplémentaire entre nous. La réforme introduite par le Protocole 16 contribuera ainsi à ce que la justice européenne soit, plus encore, un espace de dialogue et de complémentarité. Comme je l'ai souvent déclaré, le système européen de protection des droits de l'Homme pourra ainsi passer, dans ses relations avec les juridictions supérieures, de la pyramide au réseau.

Ce protocole, comme vous le savez tous, prévoit la possibilité pour vos hautes juridictions d'adresser des demandes d'avis consultatifs à notre Cour. Nous serons ainsi invités à répondre à des questions de principe relatives à l'interprétation ou à l'application des droits et libertés définis par la Convention ou ses Protocoles.

Notre avis ne sera pas contraignant, ce qui assurera au mécanisme une certaine souplesse, nécessaire à un dialogue riche et de qualité.

Bien évidemment, l'entrée en vigueur du Protocole 16 représente un enjeu considérable pour notre Cour. Nous en sommes conscients et nous en avons pris toute la mesure.

Ainsi, la Cour plénière a, d'ores et déjà, adopté, le 18 septembre 2017, des lignes directrices visant à offrir aux juridictions habilitées à solliciter des avis consultatifs une assistance pour l'introduction et la poursuite des procédures prévues par le Protocole 16.

Nous continuons actuellement à nous préparer à cette entrée en vigueur : notre groupe de travail sur la Grande chambre s'est penché sur cette question. Il a élaboré un rapport qui décrit les différentes phases du traitement des demandes d'avis consultatifs. Ce rapport sera à l'ordre du jour d'une de nos prochaines plénières, en tout état de cause avant le 1^{er} août. Notre objectif est d'être prêt à cette date afin de relever ce nouveau défi.

Si le Protocole 16 va renforcer le dialogue entre nous, il ne fera pas perdre sa pertinence au Réseau des cours supérieures, bien au contraire. Le Réseau, en raison de l'approche non-juridictionnelle, concrète et pragmatique qu'il propose, restera de toute façon un outil indispensable d'échange pour rapprocher les cours suprêmes de notre Cour et pour diffuser notre jurisprudence.

Le Réseau bénéficie d'ailleurs d'une visibilité de plus en plus importante. À cet égard, je me réjouis que la Déclaration de Copenhague du 13 avril 2018, ait salué « *la création par la Cour du Réseau des cours supérieures, visant à assurer un échange d'informations sur la jurisprudence relative à la Convention, et encourage son futur développement.* ».

J'ajoute que le Réseau est largement reconnu. Pour votre information, lors de son allocution ici-même en octobre dernier, le Président de la République française Emmanuel Macron a soutenu sa mise en place, et y a vu une preuve du dialogue des juges toujours plus poussé à l'échelle de l'Europe.

Le Réseau est ainsi devenu, grâce à votre implication à tous, un acteur majeur des échanges nécessaires entre les différentes juridictions des États membres et la Cour de Strasbourg.

Je suis donc convaincu que le Réseau des cours supérieures et le Protocole 16 ont vocation à se répondre et à se compléter. Ces deux outils ont en effet été établis dans un but commun de partage des responsabilités entre notre Cour et les juridictions nationales. Ils sont, tous deux, issus d'une même volonté d'appliquer efficacement le principe de subsidiarité.

Comme vous le savez, ce principe garantit une application convergente, mais non unique, des droits fondamentaux, dans le respect des standards établis par la Cour.

Il sous-tend tout le système de contrôle de la Convention et implique qu'il appartient, en premier lieu, aux autorités nationales, et tout particulièrement aux cours et tribunaux, de mettre en œuvre la Convention. Pour que les juridictions supérieures soient en mesure de le faire, la circulation de l'information est absolument capitale et c'est bien ce que fait le réseau.

Quelques mots sur l'organisation de la journée :

Dans un instant, le greffier de la Cour, Roderick Liddell, vous donnera des informations plus détaillées sur le fonctionnement du réseau et les nouveautés intervenues au cours des derniers mois.

La matinée sera consacrée à une discussion détaillée sur l'application pratique du Protocole 16. Elle sera l'occasion, je l'espère, de mieux vous

familiariser avec cette procédure. Je remercie mon collègue et ami, Tim Eicke, ainsi que les membres du greffe qui vont introduire le sujet.

Dans l'après-midi, vos travaux continueront au sein de différents groupes de travail.

Chers amis,

Je suis convaincu que les échanges qui auront lieu lors de ce Forum seront riches et permettront de nourrir plus encore nos réflexions communes sur le Réseau.

Je serai personnellement ravi d'échanger avec vous au cours de cette journée et en particulier pendant le déjeuner que nous partagerons.

Je me réjouis encore de votre très large présence et je cède, sans plus attendre, la parole à Roderick Liddell.

Je vous remercie.